

ADMINISTRATION

48, rue de la République
GROSSEZ LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

UN AN, 10 FR.
TROIS MOIS, 5 FR.
SEPT MOIS, 10 FR.
UN AN, 18 FR.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 MOIS, 6 FR.; 6 MOIS, 12 FR.; UN AN, 23 FR.



PRIME GRATUITE

Aujourd'hui, tout acheteur de L'ÉCHO DE LYON, à Lyon, doit se faire délivrer GRATUITEMENT la 1re livraison illustrée, sous couverture, de

Mariée en Blanc

PAR HECTOR DE MONTPERREUX

Les 2e et 3e livraisons réunies sont vendues partout 10 centimes les deux livraisons.

Les 4e et 5e livraisons, également réunies, sont vendues 10 centimes.

A partir de la 6e livraison, il paraîtra deux livraisons chaque semaine à 10 centimes la livraison.

MARIÉE EN BLANC, roman entièrement inédit, est en vente chez tous les marchands de journaux.

Dépôt chez EVRARD, Libraire, 23, rue Thomassin.

AUJOURD'HUI :

LA TEMPÊTE DU 11. — Nouveaux détails.

L'AFFAIRE DE BESSÈGES. — UN DISPARU.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.

LES Groupes Parlementaires

Depuis deux ans, tous les trois mois, il est question de reconstituer les groupes parlementaires au sein de la Chambre des députés et, chaque fois, la tentative de reconstitution échoue.

Que voulez-vous ? Sous les précédentes Chambres on a tellement abusé des groupes et des sous-groupes, on a tellement formé de réunions de coulisses parlementaires, que, aux dernières élections, les électeurs ont, dans un grand nombre de circonscriptions, signalé aux candidats que, de groupes, ils n'en voulaient plus.

On paraît trop l'oublier, dans le régime parlementaire, qui est le nôtre, — de par nos lois constitutionnelles, — c'est la majorité du Parlement qui doit diriger la politique et le cabinet n'existe que pour exécuter sa volonté.

C'est un autre régime que l'on tend à implanter chez nous depuis quelque temps : on tend à constituer un ministère qui, au lieu d'être le maître du Parlement, disant à une majorité de mamechucks ce qu'elle doit voter et faire.

Le peuple gouverne par ses représentants et si les ministres ne sont point d'accord avec la majorité, ils doivent disparaître ; en cas de conflit, ce n'est point la Chambre qui doit être dissoute, c'est le ministère qui doit se démettre.

Telle est la vérité parlementaire ; or, il est probable que si, dans des groupes organisés, les députés républicains pou-

voient s'entendre pour agir de concert, on n'entendrait plus parler de ces sinistres idées de direction de la Chambre par le pouvoir exécutif ou de dissolution, qui nous ramènent à Napoléon III et à Mac-Mahon, au 2 Décembre et au 16 Mai.

Aussi, tous les pays parlementaires voient-ils leurs représentants formés en groupes très puissants, très organisés, discutant avant la séance la conduite à tenir et, à la séance publique, votant avec un ensemble absolu, faisant ainsi triompher leur volonté, le programme de leur parti. Il en est ainsi en Angleterre ; il en est ainsi en Belgique, en Hollande, en Italie ; il en est ainsi également en Suisse, en Allemagne, en Norvège, en Danemark, en Espagne, — en un mot, partout.

A l'inverse, depuis 1889, que par son sein de notre Chambre des députés ? Sauf sur quelques questions simples et très nettes comme le maintien des lois scolaires et militaires, l'entente, sans accord, la majorité, sans entente, sans accord, commun entre ses membres, vote au petit bonheur, suivant le caprice de chacun, incapable de donner un indice au ministère.

Le résultat, le voici : la Chambre, dans l'état de nervosité absolue, ne peut exprimer sa volonté, ne sait pas où on la conduit, ce qui permet aux pêcheurs en eau trouble de réclamer la dissolution. Émise, sans force aucune en face du ministère, elle ne peut avoir aucun poids sur les destinées gouvernementales. Sauf, on le voit, elle ne peut avoir aucun poids sur les destinées gouvernementales. Sauf, on le voit, elle ne peut avoir aucun poids sur les destinées gouvernementales.

Que voulez-vous ? peut répondre le ministère, la majorité, je ne la connais pas : je ne sais point quelle est sa volonté !

Mais les groupes reconstitués, les groupes existant et vivant, les orateurs parlant en leur nom, le ministère saura où est cette majorité, saura ce qu'elle veut et par conséquent ce qu'il est de son devoir de faire.

On paraît trop l'oublier, dans le régime parlementaire, qui est le nôtre, — de par nos lois constitutionnelles, — c'est la majorité du Parlement qui doit diriger la politique et le cabinet n'existe que pour exécuter sa volonté.

C'est un autre régime que l'on tend à implanter chez nous depuis quelque temps : on tend à constituer un ministère qui, au lieu d'être le maître du Parlement, disant à une majorité de mamechucks ce qu'elle doit voter et faire.

Le peuple gouverne par ses représentants et si les ministres ne sont point d'accord avec la majorité, ils doivent disparaître ; en cas de conflit, ce n'est point la Chambre qui doit être dissoute, c'est le ministère qui doit se démettre.

Telle est la vérité parlementaire ; or, il est probable que si, dans des groupes organisés, les députés républicains pou-

voient s'entendre pour agir de concert, on n'entendrait plus parler de ces sinistres idées de direction de la Chambre par le pouvoir exécutif ou de dissolution, qui nous ramènent à Napoléon III et à Mac-Mahon, au 2 Décembre et au 16 Mai.

LA POLITIQUE

Les incidents, gros et petits, continuent ; c'est évident, mais c'est aussi l'indice de l'état d'esprit, — un nervosisme exagéré, — que nous constatons depuis quelque temps.

Plus, c'est M. Brisson qui a donné sa démission de rapporteur du budget de la marine. A la séance de la commission (séance du 10, entre parenthèse, la moitié à peine des membres étaient présents), le projet de réforme présenté par M. Brisson a été repoussé par une dizaine de voix qui ont réussi, de cette façon, à donner la majorité au contre-projet du ministre de la marine, M. Barbey.

Assurément, quelques-uns de nos amis politiques font partie de cette majorité. Mais, moins nerveux que M. Brisson, nous ne supposons pas que ce vote préjuge l'acceptation pure et simple des idées — ou plutôt du manque d'idées du ministre de la marine.

On peut ne pas être du même avis que M. Brisson sur un point spécial, celui relatif aux postes fixes de torpilleurs, et ne pas partager pour cela les admirations que professe M. Barbey pour tout ce qui touche de près ou de loin aux meneurs actuels de la petite chapelle qui se prend pour l'Alpha et l'Oméga de la marine française.

Assurément, la dynastie des Duperré est aussi autoritaire qu'encombrante. Assurément, les fils d'archevêque — pour employer l'expression par laquelle on désigne tous les officiers faisant partie de la coterie influente — barrent tout avancement, et sont préférés invariablement à tous ceux qui ne prennent pas leur mot d'ordre « à l'archevêché maritime ». Assurément aussi nous avons dépensé un argent énorme, excessif, pour arriver à n'avoir qu'une marine médiocrement outillée et peu en état de garantir la France contre les attaques des cuirassés et des torpilleurs étrangers.

Mais ce n'est pas parce que M. Brisson donne sa démission que les choses iront mieux et que la lumière se fera davantage, surtout quand on se rappelle que son dépit a été la suite d'une réunion où la majorité n'était que très relative et où la présence de tous les membres de la commission l'aurait peut-être absolument déplacé.

Un homme politique ne devrait jamais avoir du nerf, quand il s'agit de la chose publique. C'est ce que nous reprochions l'autre jour aux ministériels ; c'est ce que nous ne pouvons, par conséquent, approuver chez le rapporteur du budget de la marine.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 12 novembre.

AU QUAI D'ORSAY

M. Roustan, le nouveau ministre de France à Madrid, a été reçu par M. Ribot, ministre des affaires étrangères, qui a également donné audience à M. Chickine, ministre de Russie en Suède, de passage à Paris.

VOYAGE DE M. DE FREYCINET

On a beaucoup parlé, ces jours-ci, d'un très prochain voyage de M. de Freycinet en Corse.

La vérité est que le président du conseil, qui n'arrive, ne s'absentera point de Paris avant le vote complet du budget par la Chambre.

Mais, croyons-nous savoir, son intention bien arrêtée est de visiter des travaux militaires importants dans la 14e région et, notamment, certains ouvrages de défense et de cantonnements que les bataillons alpins ont avantageusement utilisés pendant la période d'évacuation de manœuvres.

COMMANDE DE FUSILS RUSSES

Le grand duc Vladimir qui vient en France commander à la manufacture de Châtelleraut 500,000 fusils pour la Russie, a reçu hier, à cette occasion, M. Nivert, député de la Vienne.

FRANCE ET RUSSIE

Le czar a envoyé le télégramme suivant au maire de Cherbourg :

« L'impératrice et moi, nous vous remercions ainsi que messieurs les adjoints et les conseillers municipaux de la ville de Cherbourg, des aimables félicitations et des vœux chaleureux que vous exprimez et formez à notre égard. J'ai toujours été très sensible à la réception amicale que la ville de Cherbourg m'a jamais manqué de faire à tout bâtiment de la marine russe passant par son port. »

GUERRE ET MARINE

Paris, 12 novembre.

Général de division. — M. le général Jacquemin, commandant de l'école de Saumur, est le troisième brigadier de cavalerie à nommer divisionnaire.

Attendant le commandement d'une division indépendante qui lui est réservé, il inspectera probablement, en 1892, les brigades des 13e, 17e et 18e corps.

Il sera compris dans la promotion du printemps et remplacera dans le cadre le général Haillol, qui sera bientôt atteint par la limite d'âge.

La cavalerie verra nommer divisionnaires, en décembre, les généraux de Lignières, commandant la 6e division indépendante à Lyon, et le comte Duhesme, inspecteur permanent à Mans.

Les candidats à l'école de Saumur. — M. de Freycinet a fixé au 2 janvier prochain la date à laquelle devront être dressés, par les chefs de corps de la cavalerie, les listes nominatives des sous-officiers qu'ils ont désignés pour prendre part au concours d'admission à l'école de Saumur et susceptibles d'être proposés pour le grade de sous-lieutenant.

Ces propositions, centralisées aux chefs-lieux des corps d'armée, devront parvenir au ministre le 5 janvier au plus tard. Les épreuves auront lieu le lundi 8 février.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 12 novembre.

Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

Le président du conseil et M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, ont fait connaître le texte de deux projets de loi qui seront soumis prochainement à la signature de M. Carnot, et qui sont relatifs : un à l'augmentation de la garnison d'El-Goleah ; l'autre au prolongement de la ligne du chemin de fer d'Aïn-Sofra.

La garnison d'El-Goleah sera portée à 600 hommes. La plus grande partie de ces troupes sera empruntée à l'armée indigène.

M. de Freycinet a, en outre, communiqué au conseil un projet modifiant la loi de 1876, en vue de régler le droit au commandement des officiers de l'armée territoriale.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue hier avec la dix-septième commission d'intérêt local, au sujet de la diversité du taux d'emprunts faits par les communes.

Le conseil, sans prendre de décision définitive, a été d'avis qu'il y avait lieu, non pas d'unifier ces taux, mais de fixer un maximum.

M. Barbey, ministre de la marine, a également rendu compte des décisions prises hier par la commission du budget.

De son côté, M. Bourgeois a entretenu le conseil du budget des beaux-arts, qui vient aujourd'hui en discussion.

M. Bourgeois demandera à la Chambre d'ajourner le débat sur la question de la

suppression de la censure dramatique, jusqu'au moment où une commission spéciale sera en mesure de déposer ses conclusions. Le ministre demandera que la discussion de ces conclusions ait lieu après le vote final du budget.

Autour du Parlement

Paris, 12 novembre.

Droits sur les Farines

Les délégués du syndicat de la meunerie française ont été reçus aujourd'hui au Sénat et ont conféré avec certains membres de la commission des douanes ; ils ont demandé une protection efficace contre la concurrence étrangère, notamment en ce qui concerne les importations des États-Unis ; ils réclament l'élevation à 16 fr. du droit de 8 fr. récemment voté pour les farines.

Un amendement dans ce sens va être déposé.

La Droite protectionniste

Quarante députés de droite, représentant les régions protectionnistes, ont défilé aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, leurs impressions sur la situation politique. Ils ont été unanimes à reconnaître qu'une crise ministérielle serait, à l'heure actuelle, gravement préjudiciable aux intérêts des régions qu'ils représentent. En effet, un changement de ministère aurait fatalement pour conséquence de retarder la mise en vigueur du nouveau tarif des douanes.

Or, les populations agricoles verraient avec le plus vif déplaisir ajourner l'application des tarifs destinés à les protéger.

Dans ces conditions, les députés en question pensent qu'il est de leur devoir de ne pas se solidariser avec ceux des membres de la Chambre qui tenteraient de renverser le cabinet.

Ces députés ont été ainsi amenés à regretter d'avoir voté mardi dernier contre M. Rouvier. Ils ont reconnu que la campagne menée contre le ministère était dirigée par les radicaux qui représentent, pour la plupart, des villes qui ont toujours marqué leurs préférences pour la doctrine libre-échangiste.

L'intérêt des protectionnistes est donc diamétralement opposé à celui des radicaux. Il y a, par suite, nécessité pour eux de ne pas provoquer inutilement une crise.

Telles sont, en résumé, les impressions échangées.

Il en résulte qu'une partie des membres de la droite qui, mardi dernier, ont voté avec M. Pelletan contre le cabinet, paraît résolue à ne plus suivre les radicaux.

Les Chemins de fer Tunisiens

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Ribot qui a insisté vivement auprès d'elle sur la nécessité d'achever promptement le réseau ferré tunisien.

Il a indiqué que la construction du chemin de fer de Soussa à Kairouan aurait une grande importance au point de vue commercial, puisqu'elle permettrait de prendre à Kairouan les produits de l'intérieur.

Quant au chemin de fer de Bizerte à Tunis, son importance, au point de vue stratégique, n'est pas à démontrer.

La commission s'est séparée sans prendre de décision.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 12 novembre.

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Le Royer.

Plusieurs rapports sont déposés au nom de la commission des douanes. MM. Goin et Boulanger sont nommés

membres de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Godin, sur les sociétés des patrons et des ouvriers, en vue de la participation aux bénéfices et nomme ensuite M. Guinot, membre de la commission supérieure de surveillance de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 4 heures 40.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 12 novembre.

Le début de la séance sera consacré à l'interpellation de M. Laur sur la baisse des valeurs. Ancien orateur n'est inscrit pour prendre part au débat. Le ministre des finances répondra très nettement et très brièvement au député de Neuilly, après quoi la Chambre, revenant aux choses sérieuses, abordera la discussion du budget des Beaux-Arts.

M. Georges Cochery, qui a été chargé du rapport sur le budget de la marine en remplacement de M. Brisson, démissionnaire, a conféré ce matin avec M. Barbey. Le ministre a déclaré au nouveau rapporteur qu'il pouvait compter sur son concours le plus entier pour mener à bonne fin l'œuvre délicate que ses collègues de la commission l'ont chargé d'accomplir.

M. Goussier vient de déposer, sous forme d'article additionnel à la loi de finances, une proposition aux termes de laquelle l'emploi des fonds secrets serait à l'avenir examiné par une commission spéciale sous la présidence du président de la République et composée : 1° du premier président de la cour de cassation ; 2° du premier président de la cour des comptes ; 3° du doyen des présidents des chambres de la même cour.

Un rapport sommaire constatant l'emploi régulier de ces fonds serait inséré au Journal officiel aussitôt après la clôture de l'exercice auquel ces fonds se rapportent.

LA SÉANCE

Paris, 12 novembre.

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet déclarant d'utilité publique l'établissement dans le département de la Haute-Savoie d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, de Veyrier à Monnetier-Mornet.

INTERPELLATION LAUR

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Francis Laur, sur les mesures que le garde des sceaux et le ministre des finances comptent prendre pour empêcher le retour des crises financières en France.

M. Francis Laur rappelle qu'il s'est signalé, par son intervention dans toutes les affaires financières qui se sont succédées en ces derniers temps, affaire des métaux, affaire du Comptoir d'Escompte, crises des caisses d'épargne, affaire du Crédit Foncier, chute de la Banque des dépôts et comptes-courants. M. Rouvier a une politique financière qui s'appuie sur deux points : l'abord exalter par tous les moyens le crédit de l'État, ensuite chercher l'appui d'un certain nombre de nos financiers. M. Rouvier a affaibli le crédit de la Banque de France. Or, intervenir dans ses affaires, il a faussé tous les ressorts financiers du pays, au point qu'une crise est inévitable lorsque le ministre descendra du pouvoir.

Le ministre a sacrifié les intérêts des petits et des humbles aux grandes maisons financières, aux banques juives, aux associés de son agent de change, M. Laurent (Interpellations).

M. Rouvier, ministre des finances. — Je ne connais pas M. Laurent et je n'ai pas d'a-

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 13 Novembre (24)

MON PREMIER AMOUR

PAR GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

La police a ses inconvénients, mais ses avantages sont grands... Son dévouement est incontestable.

— Dites-moi, monsieur, ce que vous attendez de moi, et je répondrai franchement à vos questions.

Mme Pertant s'exprimait simplement, avec une parfaite convenance.

— Je désirerais obtenir quelques renseignements sur un tailleur du nom de Voirbo, dont vous faisiez autrefois la chambre.

— Je n'étais pas précisément sa femme de ménage ; j'allais travailler chez lui la journée du jeudi, et, après avoir mis de l'ordre dans son logement je l'aids dans son travail de tailleur... quand il travaillait.

— Il ne travaillait pas souvent ?

— Le moins possible, et plutôt en apparence qu'en réalité.

— Avait-il des ouvriers ?

— Pas d'ouvriers ; mais des ouvrières, et quelques ouvrières... Des filles paresseuses, vicieuses, gourmandes : la

honte et le rebut de tous les ateliers. Du reste, il ne les prenait que parce qu'elles étaient ainsi.

— Il en faisait ses maîtresses ?

— Oui ; mais des maîtresses bien passagères, car il ne les gardait pas longtemps chez lui.

— Quelle était la situation de fortune de Voirbo ?

— Je ne l'ai jamais bien connue. Il courait les cafés, les tripots et les femmes, dépensait assez d'argent et n'avait pas un sou de dettes. L'été, il s'absentait cependant fréquemment, pendant huit ou dix jours consécutifs.

— Où allait-il ?

— Je l'ai toujours ignoré. D'habitude il était assez bavard, mais il se montrait très réservé au sujet de ses voyages dissimulés. Cependant, l'année dernière, il m'a raconté qu'au retour de l'un d'eux, il avait failli être dévalisé par des Anglais ; il n'a pas poussé plus loin la confidence ; je sais, par exemple, qu'il s'occupait beaucoup de politique ; il va pérorer dans les réunions publiques, à Belleville.

— Recevait-il des amis chez lui ?

— Le jeudi, je ne voyais venir que des filles.

— Parmi ses rares clients, n'auriez-vous pas connu un vieillard nommé Bodasse, ayant une tante demeurant rue de Nesles, et que Voirbo appelait la mère Bandage, parce qu'elle travaillait pour les orthopédistes ?

— Le papa Désiré ?... Oh ! très bien. Il demeurait 59, rue Dauphine. Voirbo m'a envoyé quelquefois chez lui. C'était son inseparable ; ils se tutoyaient, fréquentaient les mêmes établissements et

étaient en relations avec les mêmes filles.

— L'avez-vous vu récemment ?

— Non. J'ai même été surprise de ne pas l'apercevoir au mariage de Voirbo, qui a eu lieu le jeudi 7 janvier. Mon ex-patron, à qui j'ai fait remarquer son absence, m'a dit : « Ce vieux fou devait être mon premier témoin et, à l'approche du jour de la cérémonie, il est parti pour un long voyage. »

— Savez-vous si des questions d'intérêt existaient entre eux ?

— Je ne puis rien affirmer à ce sujet. Voirbo m'a dit un jeudi soir, au moment où nous dinions ensemble, après le travail de la journée : « Croyez-vous que ce vieux lard de Désiré dépense tout ce son revenu avec des trainassons... et qu'il refuse de me prêter dix mille francs pour m'établir... ? »

— La-dessus, Voirbo me raconta qu'il était fatigué de la vie accidentée qu'il menait ; qu'il allait se marier et devenir un homme rangé, mais qu'il lui fallait absolument dix mille francs pour son installation, et qu'il comptait toujours les obtenir du papa Désiré.

« Vous verrez, ajoutait-il, que ce vieux ramolli me fera manquer mon mariage. Ça ne va déjà pas trop bien... »

« Ma future a plus envie d'entrer dans un couvent que dans mon lit. »

— Connaissez-vous, demandai-je encore, la jeune fille et sa famille ?

— Oui, un peu. Les parents étaient tailleurs, rue Bonaparte. Ils sont décédés tous deux à la suite d'une longue maladie, en laissant à leur fille unique une quinzaine de mille francs... Celle-ci, nature rêveuse, mélancolique, ne parais-

sait pas disposée à se marier. Son père avait des idées libérales, et, en qualité d'orateur de réunions publiques, Voirbo avait gagné sa sympathie.

Ce dernier, beau parleur, correct dans sa tenue, joli garçon, bon ouvrier, quand il lui plaisait de travailler, a su si bien manœuvrer auprès de la jeune fille, qu'il a réussi à l'épouser. Il aurait pu prendre la suite des affaires de son beau-père, M. Rémoudé, mais il a préféré quitter le quartier, où ses fredaines passées étaient trop connues. Il a fait, comme il le disait : peu nerve.

— Aimait-il réellement la jeune fille ?

— Je ne le crois pas. Il avait fait de ce mariage une question d'amour-propre ; il avait juré d'arracher la demoiselle Rémoudé aux radicaux, qui voulaient s'en emparer pour avoir son mariage.

« Le régime des curés est passé, ajoutait-il avec emphase ; j'aime mieux voir Adélaïde morte, que vivante dans un couvent. »

— Je suis fixé sur le compte de Voirbo, dis-je en me disposant à prendre congé de la veuve Pertant.

— C'est donc bien grave ce qu'il a fait ? La politique, sans doute ?

— Nullement... La politique n'a rien à voir dans la visite que je vous fais.

— Alors, c'est son ancienne femme qui cherche à lui faire des méchancetés. C'est malheureux pour sa nouvelle, si jeune et si bonne. Vous savez, l'Anglaise, si elle était jolie, elle ne valait pas cher ; c'était une voleuse. Voirbo m'avait annoncé qu'elle s'était suicidée en prison, à New-York ; mais je me doutais bien qu'elle vivait encore.

— Si votre ancien maître n'est pour

rien dans l'affaire dont je m'occupe en ce moment, je le laisserai momentanément tranquille au sujet de son premier mariage ; mais à la condition expresse que, si vous le voyez, vous ne lui disiez pas que je m'occupe de lui. Une indiscretion de votre part me mettrait dans la nécessité, pour motiver mes investigations à son égard, d'ouvrir une enquête au sujet de la validité de son mariage à Londres.

— Vous pouvez être tranquille, je ne dirai rien.

IX

La chambre de Désiré Bodasse. — Un Vivant chez le Mort

Le jeudi 4 février, la femme Beaulocq, concierge, et la veuve Bodasse, arrivaient à neuf heures à mon cabinet.

Cette dernière était troublée. Plus elle avait réfléchi, et plus elle croyait être certaine d'avoir reconnu, à la Morgue, les effets de son neveu. Comment les concierges pouvaient-ils avoir vu du monde, l'avant-veille, dans la chambre de Désiré ? Ce n'était pas possible ; ils avaient dû se tromper.

gent de change (Très bien! Très bien! au centre).

Et le président dit que ces détails n'ont pas une grande importance. (Applaudissements.)

M. Laur proteste contre l'interprétation du président qui devrait faire respecter la liberté (vives protestations) au lieu de faire de l'escadron parlementaire. (Bruit.)

M. le président dit qu'après l'observation qu'il vient de faire, il croit parfaitement inutile de relever les paroles de l'orateur. (Applaudissements.)

M. Laur dit que sous le ministère de M. Rouvier on a vu la centralisation la plus formidable qui ait jamais existé au point de vue de l'Etat. Aujourd'hui l'argent des caisses d'épargne ne vient plus alimenter les opérations financières et les banques jouent abandonnant leur collaboration. Un état existe déjà entre le ministère des finances et la banque juive. La maison Rothschild, qui est internationale, cherche depuis longtemps la ruine de notre crédit. Elle s'attaque aux Empires dans la défense nationale est liée à la nôtre, après s'être attaquée aux petites banques françaises.

Un ambassadeur n'a-t-il pas réclamé l'interdiction de l'Etat français auprès du roi d'Espagne? (Bruit.)

M. le ministre des finances. — C'est absolument inexécutable.

M. Laur. — Il n'est donc pas possible que le gouvernement ait pu donner au Crédit foncier auprès de M. de Rothschild, comme l'indiquait une note du *Temps* (Bruit.)

La Banque cosmopolite a été portée à son apogée sous le ministère actuel; elle a fait l'emprunt à 65, mais elle a constitué d'une façon plus forte que jamais la puissance juive dans ce pays. Les juifs sont nos maîtres aujourd'hui; la preuve en est dans cette crise de l'or, qui oblige le gouvernement à aller louer de l'or en Amérique pour maintenir l'emprunt de la Banque de France à 120 millions. Un banquier, M. Lazare, a été chargé d'acheter de l'or en Amérique pour cet or. (Bruit.)

M. le ministre des finances dit que tout l'or qui est à la Banque de France est la propriété de la Banque.

M. Laur. — Pendant ce temps, les juifs drainent les milliards d'or qui sont en France.

Comment peut-on légitimer l'opération qui a été faite avec l'Italie, à qui on a fait une remise de 2 millions, si on soutient qu'on ne favorise pas le drainage de l'or? (Mouvements divers.)

Les titres de rente italienne étaient des titres en faux et falsifiés sur une grande échelle.

Le gouvernement italien était forcé de les reconnaître; il n'est pas refusé de donner à l'Etat français les deux millions que celui-ci était en droit de lui demander pour l'aider à empêcher la fraude. Le Parlement serait en droit, à son tour, de réclamer la restitution de ces deux millions (Bruit.)

Il ne faudrait pas permettre d'emprunts étrangers sur le marché de Paris et ne plus tolérer le drainage de l'or.

Pourquoi ne pas mettre en droit de douane sur le métal jaune, comme l'ont fait les Etats-Unis?

Le marché français peut être atteint par la baisse que provoque un événement. Si les grands juifs oppriment la France, elle n'a qu'un moyen de se défendre: les exiler.

RÉPONSE DE M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances, s'élève sur la conclusion du discours de M. Laur qui demande qu'on expulse les juifs. Il ne répondra pas à de pareilles propositions.

M. Laur attaque une grande maison de banque, la maison Rothschild; il prétend que l'Etat français a des intérêts français et de chercher à transporter notre maréchal hors de nos frontières. En vérité, le ministre doit rougir d'avoir à répondre à de pareilles critiques.

Ce que M. Laur appelle le drainage de l'or est une pure chimère. A cette heure, il n'y a pas de prime sur l'or, en France. Au contraire, le papier fait prime à l'étranger.

Les effets de la mauvaise récolte n'ont pas encore eu pour conséquence d'augmenter l'exportation de l'or. L'emprunt de la Banque de France est absolument normal. Les députés provenant de la Caisse d'épargne reçoivent la destination prévue par la loi. Les finances de la France sont gérées avec prudence et probité. Le ministre ne s'abaisse pas à discuter avec M. Laur; il a fait son devoir. (Applaudissements.)

En ce qui concerne le renouvellement des titres de la rente italienne, le gouvernement français n'a fait qu'appliquer la loi de 1850. Il n'a fait payer aucun impôt à l'Italie parce qu'il ne devait lui demander aucun impôt. Le même traitement avait été accordé à l'Espagne et à la Tunisie. On ne demande aucun impôt quand il s'agit de substituer à un titre ancien, un titre nouveau de même nature. Ici encore le gouvernement a fait son devoir. (Applaudissements.)

Ordre du jour Laur

M. Laur présente un ordre du jour ainsi conçu: « La Chambre ne pouvant approuver la politique financière du ministre des finances passe à l'ordre du jour. »

M. Bourgeois (Jura) demande l'ordre du jour pur et simple qui est accepté par le ministre des finances.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté par 431 voix contre 32, sur 463 votants.

BUDGET DES BEAUX-ARTS

La Chambre aborde la discussion du budget des beaux-arts.

DISCOURS DE M. DUJARDIN-BEAUMETZ

M. Dujardin-Beaumetz dit que le Parlement veut voter le budget de l'art, mais qu'en réalité il ne vote que le budget de la fonctionnarisation des beaux-arts. L'orateur demande la suppression de la direction des beaux-arts, ainsi que l'Etat le pouvoir de créer ou de diriger le mouvement de l'art. Il réclame également la suppression des inspecteurs des beaux-arts comme incompétents, en laissant aux artistes la liberté d'organiser des salons sous leur responsabilité. Le ministre des beaux-arts s'est donné la possibilité de congédier tout le personnel qui organisait autrefois ces expositions. Pourquoi le conserver? Mieux vaudrait le supprimer et reporter ce crédit sur les arts décoratifs.

A l'école nationale des Beaux-Arts on a multiplié les chaires et créé des cours que personne ne suit. Une réforme s'impose en ce qui concerne les manufactures de l'Etat, où, en outre, les crédits budgétaires sont avant tout absorbés par les fonctionnaires. Les artistes n'en ont qu'une part minime, il serait intéressant de savoir ce que deviennent les objets fabriqués dans ces manufactures.

En ce qui concerne le théâtre, d'autres réformes s'imposent. Il faudrait un comité de lecture qui s'adjuge le droit de jurer les pièces présentées sur notre première scène.

Pour ce qui est des commandes faites aux artistes, surtout dans la sculpture, il y a

rien lieu de faire des choix plus larges en réservant une part au concours.

Le ministre des Beaux-Arts doit étudier les suppressions nécessaires dans les différents chapitres et les reporter aux véritables crédits de l'art. Il faut aller aux artistes et au budget qui leur appartient. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. BOURGEOIS

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts répond que le budget des beaux-arts est aux artistes, si on veut bien considérer la modeste proportion des traitements des fonctionnaires par rapport au total du crédit. L'an dernier, on a supprimé un emploi d'inspecteur des beaux-arts, sans diminuer, en raison de l'importance et du mérite de ces inspecteurs.

Le bureau des beaux-arts de la ville de Paris correspond à notre bureau des commandes et travaux d'art, mais sans y comprendre tous les services qui existent au ministère.

A l'école des Beaux-Arts, on a multiplié l'enseignement en vue d'obtenir une éducation artistique complète. Le crédit augmenté rend plus de services que le crédit d'autrefois.

Le ministre s'est efforcé de reconstituer la manufacture de Sèvres dans le sens qui avait été indiqué l'an dernier par M. Ayrard. Il n'a d'ailleurs la prétention que de diriger les services publics et non les artistes eux-mêmes. (Très bien!)

Il ne doit point y avoir d'art officiel. Le rôle de l'Etat, en matière d'art, se résume, comme on l'a fort bien dit, en trois points: conservation des richesses nationales, enseignement des principes généraux de l'art, encouragement à la production artistique. (Très bien!)

Une œuvre d'art est bien la fixation d'une émotion personnelle, suivant le mot heureux de M. Dujardin-Beaumetz.

Toutes les fois que l'administration trouve une note de cette originalité, c'est cette œuvre qu'elle va; c'est cette œuvre qu'elle achète.

Le ministre estime que l'Etat devrait associer de plus en plus son effort à l'action des départements, des villes et comités artistiques pour répandre encore davantage partout le goût de l'art et obtenir plus aisément des ensembles.

L'Etat a d'ailleurs une vertu sociale et fait de droit partie de l'enseignement public. C'est à ce titre que l'Etat contribuera à le donner. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. GAUTHIER DE CLAGNY

M. Gauthier de Clagny insiste sur la nécessité qu'il y a d'agir sans retard en ce qui concerne la manufacture de Sèvres, dont la reorganisation s'impose. Il serait bon, en outre, de produire chaque année un état détaillé des travaux de toutes nos manufactures nationales.

L'orateur signale, d'autre part, l'insuffisance du service de surveillance du musée de Versailles. Des dégradations ont été commises et des déteriorations notamment dans les appartements de Louis XIV, de Louis XV et de Marie Antoinette. Les agents font tout leur devoir, mais leur nombre est trop restreint.

DISCOURS DE M. ANTONIN PROUST

M. Antonin Proust, rapporteur, répond qu'en ce qui concerne la manufacture de Sèvres, elle sera très prochainement reorganisée.

Au sujet de Versailles, c'est au service des bâtiments civils que pourraient s'adresser quelques-unes des critiques de M. Gauthier de Clagny.

Quant à la décentralisation de l'objet d'art, le rapporteur espère bien rencontrer sur ce point le concours du ministre. (Très bien!)

M. Gotrand critique la manière dont sont exécutés les travaux relevant du ministère des beaux-arts. Les crédits sont dépensés par les architectes mêmes qui sont chargés de surveiller les travaux. Avec un pareil système on aboutit à des déceptions continuelles.

Pour les lycées, on a établi une commission de contrôle et de surveillance chargée d'examiner les devis et d'en suivre l'exécution. Cette commission se compose de quatre membres dont deux ont exécuté pour 21 millions de travaux. Dans de pareilles circonstances il n'y a plus de contrôle. Il y a là évidemment une organisation vicieuse. On ne peut établir les fonctions des architectes exécutant un travail et des architectes surveillant la même opération.

Il faut exiger un concours pour être nommé architecte des bâtiments civils et simplifier le système des inspecteurs généraux. (Très bien! Très bien!)

L'orateur demande à l'administration d'épargner au Parlement le retour de ces critiques dans le budget prochain.

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts

répond qu'en ce qui concerne M. Gotrand que les membres de la commission des monuments historiques sont en minorité; toutefois quand un architecte chargé des travaux fait partie de la commission, il ne reçoit pas de nouvelles commandes de travaux en dehors de ceux qu'il avait avant d'appartenir à cette commission.

Des trois inspecteurs généraux, un seul a reçu un travail insignifiant, depuis qu'il fait partie de la commission des monuments historiques. Quatre inspecteurs ont également des travaux, mais l'ensemble ne s'élève pas à 65,000 francs. L'importance est donc insignifiante au point de vue pécuniaire.

Pour les lycées et collèges, si les travaux du lycée Lakanal et du lycée Molière, ont été confiés à des membres de la commission, c'est en raison même de la délicatesse de ces travaux qui ont été conduits du reste de la façon la plus avantageuse.

M. Trélat dit que c'est une légende que dire qu'un architecte dépasse ses devis. (Rires. Mouvements divers.)

Le chapitre 1^{er} est adopté.

M. Antonin Proust, rapporteur, sur le chapitre 2 (Personnel des inspections et services extérieurs) demande à la Chambre, d'accord avec le ministre, de remettre après le budget la discussion de la question relative à la suppression de la censure préventive.

M. Guillemet, comme rapporteur de la commission spéciale, accepte la fixation. (Très bien! Très bien!)

Les Théâtres nationaux

Les chapitres 2 à 17 sont adoptés.

M. Goussier, sur le chapitre 18 (Théâtres nationaux), développe un amendement tendant à réduire de 40,000 francs la subvention de l'Opéra.

Il a constaté que la minorité qui se groupe autour de sa proposition va chaque année en grossissant, en dépit des sarcasmes et des attaques de la presse, qui ne craint pas de traiter les partisans de cette proposition de traîtres et d'imbéciles. (Rires.)

L'Etat a fait assez de sacrifices pour l'Opéra, sans qu'il soit tenu de continuer une subvention aussi lourde que celle qu'il lui alloue. Les directeurs demandent avant tout des économies. On marchande un secours de 20 francs à un vieux soldat blessé et on donne de 40 à 120,000 francs à ces êtres étranges qu'on appelle des Jansénistes. (Rires.)

Il y a des misères lamentables auxquelles

on ne peut faire que des sacrifices et en fait des dépenses somptuaires. Ces dépenses constituent un véritable sacrilège.

L'orateur, pour rallier une plus grande majorité à son amendement, propose de diminuer de moitié la réduction qu'il demande et de la fixer à 200,000 fr. Pour retrouver ces 200,000 francs, on n'aurait qu'à mettre en adjudication les loges de luxe; on serait sûr de voir augmenter les recettes d'une somme au moins égale. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts combat toute réduction de la subvention de l'Opéra et engage sa responsabilité personnelle sur cette affaire. (Mouvements divers.)

M. le ministre a voulu cette année tenter à l'Opéra une expérience qu'il croit utile pour la faire réussir, il lui faut toute la subvention. S'il ne l'obtient pas il laissera à un autre le soin de diriger cette expérience. (Mouvements divers.)

L'Opéra n'est pas simplement un établissement de luxe; c'est encore, au point de vue démocratique et économique, une grande usine faisant vivre plus de 3,000 ouvriers. L'Opéra attire les étrangers à Paris et, à ce point de vue encore, il est profitable au commerce.

Le nouveau cahier des charges sauvegarde tous les intérêts de l'Etat. Il ouvre largement la porte de cet établissement au petit public et aux plus simples travailleurs.

Le prix de certaines places a été baissé; le dimanche, on pourra aller au théâtre ou à l'Opéra pour 2 fr. 50. Grâce à ce système, il y aura bientôt à Paris un public populaire de l'Opéra. Pour tous ces motifs, le ministre insiste pour l'adoption intégrale de la subvention. (Applaudissements.)

M. Goussier ne comprend pas que le ministre des beaux-arts donne sa démission parce que la Chambre aurait réduit de 200,000 francs la subvention de l'Opéra. L'orateur insiste pour l'adoption de son amendement.

Cet amendement est repoussé par 326 voix contre 159 sur 485 votants.

Le chapitre 18 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 6 heures 40.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 12 novembre.

La première partie de la séance a été consacrée à l'interpellation du boulangiste Laur, qui désirait savoir quelles mesures le gouvernement compte prendre pour empêcher le retour des crises de finances en France.

Comme d'habitude, le député de Neuilly a obtenu un échec piteux; 32 députés seulement, ses camarades en boulangisme, se sont prononcés contre l'ordre du jour pur et simple accepté par le ministre des finances.

M. Rouvier a profité de l'occasion qui lui était offerte par M. Laur pour montrer que les insinuations dirigées contre la maison Rothschild étaient sans fondement. Il a indiqué que la maison Rothschild était un des facteurs les plus importants du crédit public en France et que lui porter atteinte c'était porter atteinte au crédit public lui-même. La presque unanimité de la Chambre a partagé, d'ailleurs, à cet égard, l'opinion du ministre.

Dans les couloirs, après le vote, on rappelle les preuves évidentes de patriotisme données par la maison Rothschild, tant au cours de la guerre contre les prussiens que dans des circonstances plus récentes. Lorsque le ministre des finances a fait appel à son appui pour éviter des crises financières dont les conséquences, sans l'intervention de M. de Rothschild, auraient pu être désastreuses pour les capitalistes français. Dans ces conditions, on ne comprend pas qu'on ait pu accuser la maison Rothschild de manœuvres dont elle serait elle-même la première victime. Telle a été évidemment l'opinion de la Chambre lorsqu'elle a accepté l'ordre du jour pur et simple qui a clos l'interpellation de M. Laur.

L'énorme majorité à laquelle cet ordre du jour a été adopté, modifie sensiblement la situation politique. D'autre part, la résolution prise par les députés protectionnistes de droite de ne pas s'associer à une campagne contre le cabinet, permet d'espérer que la Chambre n'est pas disposée à renoncer bénévolement aux bienfaits de la solidarité ministérielle.

Dans la seconde partie de la séance la Chambre a abordé l'examen du budget des beaux-arts. La question de la subvention de l'Opéra a été soulevée comme chaque année et M. Bourgeois s'est énergiquement refusé à accepter toute réduction de crédit. Il a même posé à ce sujet la question de portefeuilles. La Chambre, un moment indécise, a finalement donné raison au ministre, tout en estimant que la question en discussion, ne nécessitait pas de la part du ministre une mise en demeure aussi catégorique. La proposition de réduction a été repoussée à une énorme majorité. Ce vote constitue un nouveau succès personnel pour le ministre qui compte dans la Chambre de nombreuses sympathies, méritées par son réel talent et son affabilité.

Reorganisation du Corps Consulaire

Paris, 12 novembre.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, vient de soumettre à la signature du président de la République un décret modifiant l'organisation et le recrutement du corps consulaire, en vue de lui donner plus de cohésion et d'assurer plus complètement que par le passé l'Instruction professionnelle de nos agents à l'étranger, particulièrement en ce qui touche les questions économiques et commerciales.

Voici l'économie de ce décret: Le cadre du corps consulaire se composera dorénavant de 40 consuls généraux de première classe, 50 de deuxième classe, 80 de troisième classe, 400 vice-consuls et 24 élèves-consuls. Il se composera en outre de 50 chanceliers, 40 drogman et 2 interprètes de première classe, 45 chanceliers, 20 drogman et 8 interprètes de deuxième classe.

Les jeunes gens admis au concours qui opteront pour la carrière consulaire devront, après une année passée à l'Administration centrale, faire un stage d'un an au moins auprès d'une des principales chambres de commerce. Ils seront ensuite attachés à un poste à l'étranger. Les candidats à leur instruction professionnelle seront des vice-consuls leur seront réservées par analogie avec le système actuellement en vigueur pour les chefs de postes.

Le nouveau décret attribue aux agents du corps consulaire des traitements fixes et en outre des indemnités de résidence dans les villes où les conditions matérielles de l'existence justifient une augmentation.

Les traitements sont fixés de la manière suivante: Consuls généraux, 48,000 fr.; de première classe, 44,000 fr.; de deuxième classe, 40,000 fr.; vice-consuls, 7,000 fr.; élèves consuls, 4,000 fr.; chanceliers, drogman et interprètes de première classe, 7,000 fr.; de 2^e classe, 6,000 fr.

Cette division entre le traitement du personnel et les frais de représentation a été adoptée afin de permettre l'avancement sans place des agents qui se seront distingués dans leur poste.

Les dispositions de ce décret, qui paraîtra demain à l'Officiel, ont été précédemment soumises à l'examen du comité consultatif des consuls.

Les Droits sur les Graines Oléagineuses

Paris, 12 novembre.

Les ministres de l'Agriculture et du Commerce ont reçu ce matin les sénateurs et les députés du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, et du Calvados, accompagnés par un nombreux délégué.

Les agriculteurs et les industriels de ces régions, plusieurs membres du Parlement, notamment M. Graux, député du Pas-de-Calais, ont insisté sur la nécessité de frapper d'un droit les graines oléagineuses à l'entrée en France. Ils ont exposé que la protection accordée aux graines cultivées en France n'aurait d'effet que si elle était complétée par des droits sur les autres graines et notamment sur les arachides.

M. Develle et Jules Roche ont répondu que le conseil des ministres avait pris à ce sujet une décision ferme et, après un examen sérieux de tous les intérêts en présence, ils ne pourront donc avoir devant le Sénat, au moment de la discussion du tarif des douanes, d'autre attitude que celle qu'ils ont eue devant la Chambre.

LA TEMPÊTE DU 11

NOUVEAUX DÉTAILS

En France

Brest, 12 novembre.

Pendant la nuit, un naufrage a eu lieu en rade: un brick-golette de 350 tonneaux, l'Amanda, navigant sous pavillon russe, qui avait mouillé hier soir sur rade, s'est échoué près de la grande jetée sud, au port de commerce; ce naufrage s'est produit vers deux heures du matin; la tempête était à ce moment dans toute sa fureur.

L'Amanda, chargée de bois, venait de Helsingfors (Russie), et était à destination de Landerneau.

Au jour, un remorqueur et le Laborieux du port de guerre, se sont portés au secours de ce bâtiment. Le capitaine, après avoir accepté leurs services, a préféré l'assistance du vapeur allemand Neva. Nos armateurs brestois se plaignent avec raison de la concurrence que leur font les vapeurs allemands Berthille et Neva.

L'Amanda est déjà renflouée en partie; dès que la mer sera un peu calme, on pourra la remorquer dans le port.

Enfin un canot du Navarin a sombré dans le port du commerce, le matelot qui le montait n'a pu se sauver qu'avec peine.

Calais, 12 novembre.

Une épouvantable tempête souffle depuis hier matin sur nos côtes. De nombreux bateaux sont à craindre en mer. En ville, de nombreuses cheminées sont tombées, des baraquements ont été renversés, des toitures arrachées. Aucun accident de personnes n'est encore signalé. Les malles ont des retards énormes.

En Belgique

Bruxelles, 12 novembre.

Un accident, dont les suites ont été malheureusement fatales, s'est produit hier après-midi sur la chaussée d'Anvers. Une jeune fille habitant Louvain passait sur la chaussée d'Anvers lorsqu'une enseigne lui est tombée sur la tête. La malheureuse a eu le crâne brisé et a expiré deux heures plus tard.

Un autre accident grave est arrivé, rue de Namur, vers cinq heures. Un domestique du comte de Flandre a reçu sur la tête des débris de cheminée. Il a été transporté au palais dans un état très alarmant.

Rue du Marché-aux-Herbes-Potagères, une enseigne, en tombant, a blessé grièvement une dame, qui a dû être transportée dans une pharmacie voisine.

Gand, 12 novembre.

Une tempête violente, déchaînée sur la ville, a régné toute la journée. Elle a causé des dégâts considérables et de nombreux accidents. Un grand nombre de cheminées se sont abîmées, des plate-formes ont été enlevées. La croix de l'église Sainte-Anne a été emportée. Dans le centre de la ville, les tuiles se détachent des toits, les carreaux volent en éclats. Toutefois, il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Anvers, 12 novembre.

Une tempête terrible a sévi hier à Anvers. Rue Terminck, une toiture de cinquante mètres a été enlevée et est tombée dans la rue sans blesser personne. Un grand nombre de fils téléphoniques sont rompus.

En Angleterre

Londres, 12 novembre.

Pendant l'affreuse tempête qui a sévi hier matin sur la Manche, trois bâtiments se sont échoués sur la côte, entre Folkestone et Hythe. On craint que dix-huit hommes restés à bord d'un des navires allant de Londres à Sydney aient péri.

La tempête règne également sur la côte du nord-ouest de l'Angleterre. On craint que plusieurs bateaux de pêche soient perdus.

Un départ de Duvres annonce que le service des paquebots est entièrement suspendu.

Londres, 12 novembre.

L'ouragan a occasionné de grands retards dans les communications télégraphiques avec le continent.

Un télégramme de Douvres annonce que la tempête souffle avec une violence toujours croissante. Les toits de plusieurs maisons ont été enlevés par le vent à Folkestone et à Déal.

On télégraphie de Lowestoft qu'une grande barque de pêche a sombré près du port. Sur huit hommes d'équipage, sept se sont sauvés.

Sandgate, 12 novembre, 4 h. matin.

Les sauveteurs ont risqué leur vie hier pendant toute la journée, mais, hélas! infructueusement, pour sauver les naufragés de la Bienvenue, cramponnés aux verges depuis sept heures du matin. Enfin, après d'héroïques efforts, un bateau de sauvetage de Douvres, qui était parti pendant la nuit, a pu ramener à terre vingt-cinq naufragés de la Bienvenue.

Le schooner français Ville-de-Napoleon, allant de Port-Abbay à Dunquerque, s'est échoué à Portlady. On a opéré le sauvetage

de l'équipage au moyen des fusées et d'un câble de va-et-vient.

L'équipage d'un autre schooner anglais également échoué sur cette côte, a été balayé par les vagues. Les hommes, étendus et trop faibles pour se tenir au va-et-vient, ont péri en présence de milliers de spectateurs impuissants.

Yarmouth, 12 novembre.

La goélette française la Persévérance, du port de Trouville, venant d'Alloa, s'est jetée à la côte. L'équipage a été sauvé, mais le navire est complètement perdu.

COUR D'ASSISES DU GARD

LE SCANDALE DE BESSÈGES

Nîmes, 12 novembre.

L'audience est ouverte à 9 heures. Il est procédé à l'audition de trente-trois témoins.

Les Témoins

Une pauvre femme âgée de 75 ans, la veuve Ferrer, n'a reçu que 90 fr. au lieu de 400 fr.

Un autre témoin, M. Borier, dit: « Je n'ai reçu de Valladier les 400 fr. pour mon fils, qui était soldat à ce moment, que sur une quittance déposée au parquet. Valladier avait emporté les fonds dans sa poche et me répondit que je recevrais plus tard une somme de la loterie. »

M. Scibille, commissaire de police de Bessèges, qui a fait toutes les enquêtes, a recherché, dans cette obscure affaire, la distribution des fonds de la loterie de Bessèges. Il parle longuement sur les mandats faux et les détournements qu'il a constatés et confirme en tous points les faits reprochés aux accusés.

Dans la déposition du commissaire de police se trouve un fait assez important. M. Scibille dit que Valladier lui a déclaré un jour que les mandats fictifs établis pour faire disparaître le reliquat de 44,000 fr. dont il a déjà été parlé avaient été signés par les accusés, ainsi que par M. Broche, juge de paix à Bessèges, qui faisait partie de la sous-commission. On serait arrivé à obtenir sa signature de complaisance en lui disant qu'on allouerait à ses amis certaines sommes de la loterie.

M. Scibille ajoute que M. Broche n'a dû signer qu'inconsciemment.

L'accusé reconnaît que le fait est exact. Mazerat avoue que cette déposition est l'expression de la vérité.

L'audience continue.

Incident

Un incident se produit entre Nicolas et Blayn.

Nicolas prétend que Blayn lui aurait dit un jour, en présence de madame et mademoiselle Blayn: « Je suis perdu si vous ne me sauvez pas. »

Blayn nie énergiquement.

Le ministère public intervient et constate l'attitude de Blayn.

Me Mansse conteste le droit de faire une telle réflexion.

M. Broche, juge de paix de Bessèges, vient ensuite à la barre. Ce témoin donne les détails les plus importants sur la question qui le concerne et relatifs à la signature qu'on lui a fait apposer sur deux mandats fictifs.

Je venais, à-t-il dit, de me rendre à la convocation de la commission, lorsque, aussitôt arrivé, Valladier me présenta, sous le manteau de la cheminée, deux mandats. Je signai, mais, me retournant, je vis un coup d'œil d'intelligence échangé entre Manificier, Mazerat et Valladier. En même temps, je m'aperçus aussi que le maire tenait dans la main environ

Lyon

UN DISPARU

Nous avons appris hier la mort de Tony Loup. Il se serait assez bizarrement suicidé en se jetant par la portière d'un wagon en marche, dans le tunnel du Mont-Cenis.

Je supposerais donc plutôt que l'ancien directeur de la Bavarde est mort victime d'un accident de chemin de fer. Pour se tuer, il faut avoir un restant de vergogne ; et il y a beau temps que Tony Loup ne rougissait plus...

Quand apparaissait, dans une foule, ce grand gaillard, long comme une latte, agrandi encore par un immuable chapeau à haute forme, grave, solennel, — cravaté de blanc — son crayon à la main et son phare incandescent au milieu du visage — tout allait à cet être étrange qui tenait du croque-mort, du juge d'instruction, du procureur de la République et du clown anglais exécutant quelque macabre fantaisie.

De même que son patron Balay avait inventé le petit journalisme provincial, de même Tony Loup avait inventé le reportage à la lyonnaise. Il fallait le voir opérer, il fallait le voir pontifier, ruant les témoins qui ne lui détaillaient pas suffisamment leur témoignage, entrant avec sa calme effronterie, partout où entraient les gens de justice, obtenant des aveux que le commissaire de police n'aurait jamais arrachés à un inculpé, semant sur son passage l'argent dont son patron ne lui demandait qu'un compte très approximatif, devenant ainsi, pour une certaine catégorie du public, le prototype, l'incarnation du journaliste idéal.

Il ne savait d'ailleurs pas l'orthographe, était ignorant comme une carpe, et je me le rappelle encore quand il présidait les furibondes assemblées de la Rotonde et qu'il écriait superbement en agitant sa sonnette : — « Citoyens, un peu DU silence ! »

Car, à force de faire du reportage, il était devenu homme politique. Ses façons de pontifier rouge avaient enthousiasmé des milliers et des milliers de naïfs. Il faisait et défaisait les députés. Il a été lui-même à deux doigts d'être élu...

D'ailleurs, Caluire n'avait pas attendu pour le couvrir d'honneurs municipaux ! Il était, là-bas, adjoint à la mairie. Et il fallait voir comme ce titre flamboyait sur ses cartes de visite.

Mais c'est quand on est le plus près du Capitole qu'on rencontre la Roche Tarpéenne.

Tony Loup était — depuis la décadence du Petit Lyonnais, sous la rédaction en chef de M. Adrien Duvand — entré au Progrès de Lyon.

C'est là qu'il put mettre à exécution l'idée géniale, dont il n'était peut-être pas le créateur, mais dont il comprit tout de suite la portée financière : fonder à Lyon un journal de pornographie et de chantage.

La rédaction (car il n'était pas capable d'écrire une colonne autrement qu'en patois), il la trouvait parmi ses collaborateurs. On mettait à sa disposition toutes les presses de la maison — et le grand scandale du Bavarde, devenue plus tard la Bavarde, éclata à Lyon.

Ce fut une orgie d'ordure, de diffamation, de calomnie et surtout de chantage. Avec son journal, comme avec une escopette, Tony Loup partait à la chasse aux scandales, tirant rançon de toutes les cocottes, de tous leurs amants obligés à quelque retenue, s'attaquant, d'ailleurs, aux personnes les plus honnêtes et les plus considérées — et finissant par soulever un tel tollé d'indignation publique que ceux-là même qui lui avaient mis dans la main cet édifiant gagne-pain furent obligés de le renier.

sonnes armées de bâtons. — Ils se sauvèrent à Paris.

C'était le commencement de la fin. Les gens calomniés ou diffamés avaient fait des procès, les condamnations à l'amende et à la prison tombaient dru comme grêle — il fallut quitter la France.

Benoît, celui qui avait le plus gobé de prison, essaya plusieurs fois soit de Poissy, soit d'un autre lieu de détention, d'apitoyer sur son sort ceux qu'il avait le plus cruellement attaqués dans leur honneur et dans leur vie privée. On n'a montré, à ce moment, des lettres de lui bien éditantes et bien curieuses. Je ne sais ensuite ce qu'il est devenu.

Quant à Tony, il avait, comme je vous l'ai dit, retrouvé une clientèle et une situation presque redoutée, — tout cela vient de se réduire en capitulation dans le tunnel du Mont-Cenis. La fin est triste, mais l'homme ne valait pas mieux que cette fin-là.

N'en doutez pas : il y a ici-bas une justice distributive. Les gredins ont beau ressaisir le haut du pavé, ils finissent toujours mal. Vous le voyez par celui-là, vous le verrez bien encore par d'autres.

Tony DELON.

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal. 12 novembre, 7 heures soir : Hauteur du baromètre : 753. — Température : + 12°. — Direction du vent : Sud-Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 13°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 7°.

Situation générale. — La pression reste très élevée en Russie tandis que le centre de la tempête s'est enfoncé sur la Manche où les vents sont violents. La mer est très mauvaise. Les pluies sont toujours signalées en France.

Dernière heure. — La pression barométrique se relève rapidement en France ; à Brest elle atteint 758 millimètres. Mais cette accalmie n'est que momentanée, car une nouvelle baisse est signalée en Irlande.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps nuageux, même température, vent d'entre sud et ouest.

Mardi prochain 17 novembre viendra devant la première chambre de la cour d'appel l'affaire de Cuzieu.

O lenteurs de la justice ! O heureux avoués !

Nous apprenons que le général de Lignères, commandant la 6^e division indépendante de cavalerie à Lyon, va prochainement être nommé divisionnaire.

Les deux victimes de l'accident du Grand-Théâtre : M^{lle} Dadol va mieux et pourra reprendre son service dans quelques jours. Quant à M^{lle} Cernusco, son état est toujours alarmant, aux souffrances qu'elle endure est venue s'ajouter une fièvre intense.

On nous apprend que la direction se dispose à accorder une forte indemnité à la malheureuse danseuse, victime à la fois de son dévouement et de la négligence de l'administration du Grand-Théâtre. Ce ne sera justice, et ce sera d'ailleurs éviter un procès en dommages-intérêts perdu d'avance.

Pour cette fois, compliments sans réserve à la direction.

Un grand mariage : Hier soir, a été célébré au temple protestant du quai de la Guillotière, le mariage de M^{lle} Berthe-Valentine Vallin, fille de M. Vallin, directeur du service de santé du 14^e corps d'armée avec M. Julien-Ernest Masselin, lieutenant d'artillerie, fils du général Masselin.

Un grand nombre d'officiers des différentes armes de la garnison de Lyon, avaient tenu à assister à la cérémonie.

Remarqué dans la foule élégante M. le général Berge, accompagné de ses officiers d'ordonnance ; MM. Gravier, secrétaire général, représentant M. le préfet, Bouvagnet, secrétaire général pour la police ; Chenev, procureur de la République, les sommités scientifiques de Lyon, etc., etc.

À l'issue de la cérémonie, les nouveaux époux ont reçu de nombreux amis, venus pour les féliciter.

On sait que « Jehan » Sarrazin, fils de « Jean » Sarrazin, a quitté, il y a quatre ans, le ciel brumeux de Lyon pour aller fonder, à Paris, un « Sous-Chat-Noir » qu'il a baptisé du nom de « Divan Japonais », situé rue Notre-Dame-de-Lorette. Ce café artistique a déjà eu la gloire d'inventer la chanteuse Yvette Guilbert. Mais Jehan Sarrazin ne s'arrête pas en si beau chemin, et voici ce que nous lisons dans un journal de Paris :

« Jehan Sarrazin, l'homme au baquet, le poète aux olives, ne se refuse plus rien. Il exhibe en ce moment sur sa petite scène de Montmartre un véritable ballet dansé par de véritables Espagnoles.

« Parmi ces Espagnoles, il en est une tout à fait charmante qui révolutionne le bas quartier montmartrois ; elle est gracieuse et danse à ravir, et ne restera certainement pas au Divan Japonais. Jehan Sarrazin, qui n'est pas un égoïste, sera très content d'avoir lancé dans le monde parisien cette jolie danseuse.

« N'oubliez pas son nom ; elle s'appelle Paquita. »

Bravo, Jehan, tu n'as pas oublié que Terpsichore et Melpomène sont sœurs.

La Suppression des Octrois

Sous les auspices du comité de concentration républicaine du 3^e arrondissement, M. Berthelme, professeur agrégé à la Faculté de droit, chargé du cours de science et législation financière, a fait hier soir, dans la salle Corrompt, une très intéressante conférence sur la suppression des octrois.

La conférence était présidée par M. Bouvier, conseiller municipal. Y assistaient également MM. Broussais, Bouff, Bessières, conseillers municipaux.

Selon lui, le vide fait par le budget de l'octroi, doit être comblé et an-déjà par un impôt sur la propriété immobilière.

Les arguments invoqués par le conférencier ont été souvent développés, et M. Berthelme a brillamment soutenu la thèse qu'il s'était imposé de traiter. Aussi les applaudissements de l'auditoire ne lui ont pas été ménagés.

UNE MORT MYSTÉRIEUSE

Un médecin militaire trouvé mort. — L'enquête. — L'autopsie.

Un médecin militaire de la garnison de Lyon a été, la nuit dernière, trouvé mort dans une maison de la Guillotière, et est mort quelques heures après sans avoir pu parler.

L'enquête à laquelle s'est livré le commissaire de police du quartier, attribue cette mort à un accident.

Toutefois, comme dans le quartier on a, aussitôt l'affaire connue, prononcé le mot : « Crime », nous avons voulu savoir si ce bruit était fondé.

Voici les renseignements que nous avons recueillis :

Hier jeudi, à une heure du matin, le concierge du numéro 2 du cours Gambetta fut réveillé par un bruit semblable à celui résultant de la chute d'un corps. Il ne se leva pourtant pas sur-le-champ, pensant que le garçon chargé de fermer le café voisin avait laissé tomber un objet ; mais quelques instants après, ayant entendu des gémissements, il sauta hors de son lit et sortit sur le palier.

Au bas de l'escalier principal de la maison était étendu le corps d'un inconnu, dont la tête reposait sur la dernière marche d'un petit escalier en bois, conduisant à l'atelier de M. Merle, coiffeur.

Le blessé, car l'inconnu respirait encore, fit en voyant du secours, un effort pour se relever, mais rebomba sans avoir pu parler.

Le concierge alla aussitôt réveiller le dr. Faulcon, qui habite la maison.

Au premier examen, le médecin vit que le blessé était perdu. Le crâne était fracturé, sur une longueur de plusieurs centimètres et l'épine dorsale brisée. Ses blessures avaient peu saigné, quelques gouttes seulement tachant l'escalier.

M. Faulcon envoya chercher des agents et un fiacre pour emmener le malade à l'Hôtel-Dieu.

Les gardiens de la paix fouillèrent le moribond et retirèrent de son portefeuille une permission d'officier, de 30 jours, délivrée à M. Henri Escard, âgé de 35 ans, médecin major de deuxième classe au 90^e d'infanterie, puis une bourse contenant 4,615 fr. 50 et une montre avec chaîne en or.

Pendant qu'on le fouillait, le malheureux, qui paraissait horriblement souffrir, portait machinalement ses mains à la tête en gémissant. — Oh ! que je souffre, répétait-il. Aussitôt à l'Hôtel-Dieu, M. Escard fut déposé sur un lit, mais en dépit des soins qui lui furent prodigués, il expira à six heures du matin, sans avoir pu parler.

La Place, avertie de cette mort, ouvrit aussitôt une enquête sur M. Escard. On apprit que le médecin major, parti en permission de 30 jours le 10 septembre, n'avait pas été revu depuis cette époque, bien que son congé fut expiré depuis le 8 octobre.

M. Escard présentait depuis quelque temps des troubles cérébraux, ses facultés s'étaient affaiblies et il avait dû être envoyé de Bourgoin, où il était seul médecin, à Lyon.

Avant-hier, à onze heures du soir, agissant dans un accès de folie, il s'introduisit dans la maison où on l'a trouvé mort.

Au moment où il se trouvait dans la chambre de M. Escard, un bruit se fit entendre. M. Berthier, entendit du bruit à sa porte. Il se leva, ouvrit, et se trouva en présence d'Escard, qui lui dit s'être trompé d'étage.

C'est ici le troisième étage, répondit M. Berthier, montez plus haut, je n'ai pas de garni.

Aucune arrestation n'a encore été opérée. La gendarmerie procède à une enquête.

Accident du travail. — Un ouvrier maçon, M. Bel, âgé de 32 ans, demeurant 6, impasse Vauzelles, occupé à réparer la maison numéro 77 de la rue Neuve-des-Charpennees, est tombé d'une hauteur de 6 mètres, par suite de la rupture d'un échafaudage.

rélevé, le bras droit brisé, le blessé a reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine et a été ensuite emmené à l'Hôtel-Dieu.

Théâtre des Célestins. — Ce soir vendredi, 4^e représentation du superbe drame d'Alex. Dumas, Le Drame de Montevau, qui a retrouvé le grand succès qu'il avait obtenu jadis. Grâce à l'habileté des entrées, la pièce finit avant minuit ; c'est un beau spectacle qui attirera le public amateur aux Célestins.

Théâtre-Bellecour. — L'imposante vogue de La Ville de Madame Angot est due surtout à cette admirable œuvre rare aujourd'hui, que la pièce peut être vue et entendue par tout le monde ; les parents y mènent leurs familles et leurs enfants ; car, tout en étant très comique, tout dans cette œuvre est bon, correct et exécuté dans une mesure excessivement discrète, et rien dans le livret, la musique ou la mise en scène ne peut choquer les bonnes moeurs ; aussi la foule est-elle grande chaque soir pour applaudir aux aventures de Clairette, de Pomponnet, aux mémoires de M^{lle} Lange, de Larivandière, d'Ange Pilon et aux allées et venues de tous ces forçats de la halle, de ces incroyables, de ces merveilleux, de ces hussards, de ces soldats, de ces meuniers et meunières jetés et groupés si gracieusement pour les besoins de la mise en scène.

Le bureau de location est ouvert de 10 heures à 7 heures du soir, sous le porche du théâtre.

Scala et Casino des Arts. — Au Casino, ce soir, aux petits saïns Colibris, au géant Anak, à Blanche, à l'homme universel de Russie, viennent s'ajouter deux grandes attractions : Woodson, le plus illustre des contionnistes anglais, et Miss Angaro, la feu aérienne.

À la Scala, succès croissant de Pichenette et toute la troupe, y compris les trois Fernands.

Demain samedi, à l'Opéra, le comique M. Demare, et début de M. de Lacroix, musical-clown, numéro à sensation.

Club des Sténographes du Rhône. — Le tirage de la tombola du Club des Sténographes, aura lieu dimanche, à trois heures et demie, à l'Hôtel de l'Europe, place Bellecour.

Les porteurs de billets auront droit d'entrée.

Nous publions, dans l'intérêt des personnes atteintes de névralgies et migraines, la lettre suivante :

« Je viens, par la présente, vous féliciter sur l'efficacité de vos Dragées des RR. PP. « Prémotrés. »

« Atteint d'une névralgie à la tête dont j'avais ressenti les effets il y a une dizaine d'années, j'ai passé le mois d'août au milieu de plus cruelles tortures, qu'aucun remède de nos docteurs ne pouvait calmer ; seul le vôtre m'a rendu le calme et le sommeil, dont j'avais si grand besoin. »

« C'est vous dire combien je vous en suis « gré. »

« Je continue, selon l'ordonnance de prendre à doses réduites cet avantageux traitement, tout en le recommandant aux personnes atteintes du mal aigu dont je suis très heureusement débarrassé. »

« Agréé, etc. H. B., à Aiglon. »

Vente en gros chez MM. Boissier et Fournier, droguistes, rue de la Poulaille, 6, à Lyon. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

La grande Pharmacie du Serpent, n° 32, rue Lanterne, ne passe pas par les intermédiaires ; elle achète en gros et reçoit directement tous les produits d'origine ; c'est ce qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non frelatée, tout en vendant bon marché.

vidé a chanté mieux que d'habitude ; mais hélas ! le style ne vient pas en une seule représentation, et au point de vue dramatique, M. Javié a l'air d'ignorer totalement ce qui s'est passé avant, pendant et après son entrée en scène.

M. Huguet est un excellent Valentin, comme toujours ; M^{lle} Doux est gentille dans le rôle de Siébel, et M^{lle} Bailly a pris une profitable leçon hier soir en chantant à côté de M^{lle} Escalaïs et de M. Degenne.

Le ballet a toujours de l'ensemble ; M^{lle} Monge est délicieuse de grâce et de précision ; on lui a fait une véritable fête. Ceci sera le résumé de cette soirée ; dans une représentation de M^{lle} Escalaïs, on a bissé la variation de la première danseuse. Avouez que c'est étrange !

L'orchestre, sous le bâton du maestro Luigini, a fait ressortir toutes les délicatesses de la musique de Gounod et, sauf une attaque de cor dans l'ouverture, c'était la perfection même. L. T.

Dernière Heure

PERTE D'UN BATEAU PÊCHEUR

Marseille, 12 novembre. On est sans nouvelles du bateau pêcheur le « Tranquille » qui a quitté le port avant-hier.

Un remorqueur, envoyé à sa recherche, dans la matinée, a trouvé, par le travers des îles, des galoches de pêcheurs qui ont été reconnues comme appartenant au patron du « Tranquille ».

Le bateau avait monté par trois hommes. UN MARI ASSASSIN

Rennes, 12 novembre. La cour d'assises a condamné, aujourd'hui, le nommé Revault, demeurant à Paee, près de Rennes, aux travaux forcés à perpétuité pour avoir assassiné sa femme.

L'OURAGAN DE MERCREDI

Londres, 12 novembre. A chaque instant arrivent des nouvelles des désastres causés par l'ouragan, principalement sur la Manche. De nombreuses épaves sont rejetées sur les côtes. Il est encore impossible de connaître, même approximativement, les pertes en hommes et en matériel.

LES ANARCHISTES DE CHICAGO

Chicago, 12 novembre. Une réunion anarchiste a été tenue hier soir à l'occasion de l'anniversaire de l'exécution des anarchistes en 1887. Des discours incendiaires ont été prononcés. La femme d'un des exécutés a demandé qu'on pendit les meurtriers de son mari. Plusieurs assistants se sont alors avancés pour attaquer la police, mais devant la ferme attitude de cette dernière, ils se sont arrêtés et la réunion a pris fin sans incident.

AU BRÉSIL

Santiago, 12 novembre. Des nouvelles du Brésil portent que le maréchal Dondora de Fonseca a suspendu toutes les garanties des citoyens. Il a nommé une commission qui juge sommairement ceux que le président qualifie d'insurgés. Plusieurs députés se sont réfugiés dans les légations étrangères. On croit qu'un conflit est probable entre la division navale et les troupes de la province de Rio-Grande.

UN TRAIN PILLÉ

New-York, 12 novembre. Des voleurs ont pillé un train venant de Chicago et qui porte ordinairement de grosses sommes en argent pour les banques de New-York.

On croit qu'ils se sont emparés de 100,000 dollars.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 13 novembre, 2 h. matin. LE TRAVAIL DES FEMMES

On sait que le Sénat a adopté, il y a quelques jours, en le modifiant sur plusieurs points, essentiels en ce qui concerne les femmes, un projet réglant le travail de celles-ci et des enfants. Le ministre du commerce a l'intention de saisir la Chambre de la partie du projet concernant les enfants et les filles mineurs et de lui demander de réserver la partie relative aux femmes pour l'adjointure au débat sur les adultes.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat de l'Union des tisseurs et similaires. — Le syndicat invite tous ses adhérents ainsi que tous les tisseurs et similaires à assister à la grande réunion corporative organisée par le comité des chambres syndicales ouvrières qui se tiendra demain samedi, à huit heures du soir, dans la salle de la Brasserie française.

Chambre syndicale des comptables teneurs de livres. — La chambre syndicale des comptables de l'honneur de prévenir messieurs les auditeurs de la législation commerciale et industrielle que par suite d'un deuil survenu dans la famille du professeur, le dixième cours est renvoyé à vendredi prochain, 20 courant, à huit heures et demie du soir.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — La Fédération du bâtiment prévient les syndiqués qui n'ont pas encore été délégués de le faire au plus tôt, afin qu'ils puissent assister à la réunion des délégués qui aura lieu lundi 16 courant, à huit heures, à la Bourse du Travail.

Syndicat professionnel des ouvriers mécaniciens-zingueurs. — Le soir, vendredi, 13 novembre, sept heures et demie, au siège, place des Célestins, 6. — Rapport des délégués pour former la fédération. — Versement des cotisations.

Chambre syndicale de prévoyance des ouvriers vernisseurs et similaires. — Réunion générale le dimanche 15 courant, à deux heures du soir, à la Bourse du Travail. — Versement des cotisations. — Questions diverses.

Les ouvriers syndiqués sans emploi sont invités à se rendre à la réunion. Des offres de travail sont parvenues au syndicat.

Syndicat des ouvriers mécaniciens et similaires. — Tous les ouvriers mécaniciens similaires syndiqués sont invités à se rendre au siège, place des Célestins, 6, le dimanche 14 novembre, à huit heures du soir, café Mercier, quai Jayr. On trouvera des lettres à la porte.

Fédération nationale. — Un pressant appel est fait à tous les syndicats, dans les circonstances actuelles, pour se libérer de leurs cotisations d'une façon régulière, et permettre ainsi à la Fédération de faire acte de solidarité, en soutenant les grévistes en lutte, et, plus spécialement, la corporation si intéressante des ouvriers du tissage mécanique.

Les syndicats sont instamment invités à faire circuler des listes de souscription et à souscrire eux-mêmes ; il y a urgence immédiate. Des listes de souscription sont déposées à la permanence de la grève, à la Bourse du Travail.

Tissage mécanique (Grève de l'usine Michel). Une délegation des ouvriers grévistes s'est rendue hier, chez M. Crochet, principal patron de l'usine, espérant qu'il serait moins exigeant que M. Roland, leurs espérances ont été trompées. M. Crochet a déclaré qu'il ne ferait aucune concession, et qu'il préférerait fermer son usine pendant deux mois pour faire des réparations et des transformations ; c'est, de moins, l'excuse qu'il a donnée. Dans leur réunion, ce soir, les grévistes ont déclaré, à l'unanimité, continuer la grève qu'ils espèrent mener à bien si la solidarité ouvrière ne leur fait pas défaut.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Harmonie du VI^e arrondissement. — Dimanche prochain, à 7 heures, dans la salle des fêtes de la grande brasserie du Parc, cours Vitton, soirée de gala.

On trouve des billets de tombola donnant droit d'entrée au concert et au bal, au prix de 50 centimes, au siège de la société, café Chemin, cours Vitton, 64 ; chez Genier, grand café de la Télé-Opéra, cours Vitton, 21, et chez Maurice, comptoir du Touquet, rue de la République, 13.

Denier des écoles de Montchat. — Demain samedi 14 courant, à 8 heures du soir, réunion du bureau, au siège social, rue Jeanne-d'Arc, 54. Les cotisations sont en recouvrement.

La Franco-Comtoise de Lyon. — Samedi soir, à 8 heures, pour l'inauguration des concerts à la brasserie Tony Roche, quai de la Poulaille, 1, concert au profit de la société, la Franco-Comtoise de Lyon.

Harmonie Gauloise. — Le concert annuel (tant fixé au 12 décembre, les sociétaires actifs sont priés d'être exacts aux répétitions, en vue de cette fête, qui aura lieu au Grand-Théâtre.

Société philanthropique vaudoise. — Les membres sont priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le dimanche 15 novembre, à 2 heures du soir, au siège de la société, quai de la Charité, 2, au 1^{er} étage.

Ordre du jour. — Renouvellement intégral du conseil d'administration ; questions diverses.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Ce soir, à 8 heures, Lohengrin, opéra en 4 actes, de Wagner.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, à 7 h. 3/4, 4^e représentation de la Dame de Montevau, drame historique à grand spectacle, en cinq actes et onze tableaux, d'Alexandre Dumas et A. Noguère.

Théâtre-Bellecour. — Le soir, à 7 heures 3/4, Un Chien au Hibou, vaudeville en un acte, de MM. G. Mentel et Ch. Mey, et à 8 h. 3/4 la Fille de Madame Angot, opérette en 3 actes à grand spectacle, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. Lecocq.

L'Académie Nationale de Paris, dans son rapport sur les liqueurs supérieures de la M^{lle} FILLION, à Lyon (fondée en 1825), (hors concours Paris 1875), affirme que L'ÉLIXIR GAULOIS « est un produit remarquable par son excellence, lente fabrication et l'incontestable qualité de ses matières premières, ainsi que par ses propriétés toniques et digestives de premier ordre. »

Bien se défier des contrefaçons.

ORDRES DE BOURSE

Avec maisons de 1^{er} ordre Opérations personnelles ou par groupes COURTAGES SIMPLES

Bernard

LYON, Rue Dubois, 27, LYON

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures Pr Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 81, au fond de la cour, à gauche, au 4^{me}.

VIENT DE PARAITRE

LE WAGON

(Service d'Hiver)

INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Contenant l'horaire de la Compagnie P.-L.-M. et des Compagnies du Rhône, Ouest-Lyonnais et Est de Lyon, et le service des Omnibus desservant les environs de Lyon.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

LYON — 14, rue Confucius, 14 — LYON

Et dans ses Succursales de

ST-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACKN & DIJON

Prix : 30 centimes

ÉTAT-CIVIL DE LYON

PREMIER ARRONDISSEMENT. — Joseph Monfai, charcutier, 42 ans, rue du Commerce, 12, f. 7 h. — Gaspard Lambert, sans profession, 73 ans, rue Fieissolles, 20, f. 1 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ÉTAT, listing various bonds and their values.

Table with columns for OBLIGATIONS, listing various bonds and their values.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 12 novembre. A l'exception de nos rentes, le marché n'est toujours pas satisfaisant et, quel que soit le prétexte dont on se sert pour faire un peu de hausse il y a toujours une raison pour décrire le lendemain ce que l'on a fait la veille.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, listing government news and market movements.

Table with columns for TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, listing telegraphic news and market movements.

APRÈS BOURSE

Table with columns for COURTS DE VALEURS EN BANQUE, listing bank exchange rates.

Table with columns for ACTIONS and OBLIGATIONS, listing stock and bond prices.

BALLOTS PESÉS

Table with columns for BALLOTS PESÉS, listing ballot weights and counts.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Organsins : 9. Poids : 700. — Trames : 22. Poids : 221. — 1 Ballots pesés depuis le 1er du mois : 1558.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns for CONDITION DES SOIES DE LYON, listing silk quality and prices.

PILULES SUISSES

Exigez le timbre de l'État. Méfiez-vous des contrefaçons.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Advertisement for Pianos and Orgues by PLEYEL and others, featuring an illustration of a piano.

Advertisement for ACCOUCHEUSE MME VEUVE YVERNAT, offering medical services.

Advertisement for ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON, listing commercial directories.

Advertisement for A LOUR DE SUITE, offering real estate services.

Advertisement for D' DUCHARME, offering medical treatments.

Advertisement for PASSE-TEMPS, a literary and artistic journal.

Advertisement for BON AVIS A LIRE, offering legal services.

Advertisement for BULLETTIN DE SOUSCRIPTION, for the Lyon Commercial Directory.

Advertisement for DRAGÉES ANTI-NEURALGIQUES, offering medical products.

Advertisement for WAGON, a travel service between Paris and Lyon.

Advertisement for ALCOOL DE MENTHE DES ALPES, offering medicinal products.

Advertisement for CARTES DE VISITE, offering stationery services.

Advertisement for ENSEIGNES PEINTES, offering sign painting services.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 13 Novembre (71) ABANDONNÉE! PAR Charles MÉROUVEL SEULE!

— Le général n'a pas éprouvé trop de fatigue? — Non. Deux jours de repos à Marseille et le plaisir de revoir Paris lui ont fait oublier la longueur du chemin.

— Hélas! soupira Ursule. Sa maîtresse s'exprimait avec un accent bref et dur, presque irrité.

— Germaine soupira. C'était tout ce qui lui restait de ce qu'elle avait aimé; mais au moins, ce dévouement était complet, absolu.

— La race de Roye s'éteignait misérablement avec ce vieillard octogénaire et cette femme belle à ravir, mais sans famille, sans époux et sans enfants.

— Certes, ces deux plaies de son cœur étaient restées saignantes bien des jours, bien des années, douloureuses et enflammées.

— Elle se demandait où elle était, ce qu'elle était devenue, à quelle souffrance elle était réduite, et par moments, elle en arrivait à cette défaillance de penser que pour la revoir, que pour la reprendre, pour la sauver peut-être de calamités dont sa tendresse exaltée s'alarmait.

— Tu sauras tout, le jour où tu t'appelleras la baronne Jacques de Brades!